



# Les logements bleus

Des logements sociaux  
pour faciliter le quotidien des seniors



# Des logements adaptés aux seniors

Les logements bleus sont des logements sociaux de type T2 ou T3 qui ont été spécialement aménagés pour les seniors seuls ou en couple :

**Volets roulants électriques**



**Prises à hauteur comprises entre 40cm et 1m du sol**



**Douche et sol antidérapants dans la salle de bain**



Ils sont généralement situés en rez-de-chaussée ou dans des immeubles avec ascenseur, à proximité des commerces et des services du quartier.

## Un accès à des services dédiés et à une veille sociale



**Les locataires des logements bleus bénéficient gratuitement d'une évaluation de leur situation par la Ville de Nantes, puis d'un accès à des services** permettant d'améliorer le quotidien : portage de repas, téléassistance, venue d'une aide à domicile...

Un accompagnement face à la perte d'autonomie peut également être proposé au travers d'un contact régulier avec une équipe du Centre communal d'action sociale.

# Vous souhaitez faire une demande de logement bleu ?

Les logements bleus sont accessibles aux seniors de plus de 65 ans sous conditions de ressources.

## ► Vous êtes déjà locataire d'un logement social.

**Contactez directement votre bailleur.**

Si votre bailleur n'a pas de logement bleu dans son parc, contactez le service logement de la Ville de Nantes au 02 40 41 63 45 pour faire connaître votre souhait de bénéficier d'un logement bleu.

## ► Vous n'êtes pas encore locataire d'un logement social.

**Il vous faudra déposer au préalable une demande de logement social sur le site [demandelogement44.fr](http://demandelogement44.fr) ou en envoyant votre dossier par courrier.**

La maison de l'habitant peut vous accompagner dans la réalisation et le dépôt de votre dossier de demande de logement social.

Maison de l'habitant

12 rue du Président Edouard Herriot

Tél. : 02 40 89 30 15

Email : [contact@adil44.fr](mailto:contact@adil44.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Fermé le mardi matin.

Accueil possible sur rendez-vous entre 17h et 18h

Une fois votre demande de logement social réalisée, vous pourrez contacter le service logement de la Ville de Nantes.





DG Information et Relation au Citoyen – Ville de Nantes – 2022-11-1406 – VUPAR - mise à jour DPVA 2023-05  
© Crédit photos : Ville de Nantes

## Pour plus d'informations sur les services proposés aux seniors par la Ville de Nantes :

Ville de Nantes – CCAS – CLIC Nantes Entour'âge

10 rue Léopold-Cassegrain - Nantes

Tél. : 02 40 99 29 80

Email : nantesentourage-clic@mairie-nantes.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 avec ou sans rendez-vous

[metropole.nantes.fr/logements-seniors](https://metropole.nantes.fr/logements-seniors)

Les bailleurs conventionnés :



ALL NANTES 02 40 41 9000  
[metropole.nantes.fr](https://metropole.nantes.fr)



### Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1

Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes